



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 13 août 2020 à 19h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2020
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2020
 - 1.5 Période de questions
 - 1.6 Embauche de l'employé 62-0013
 - 1.7 Utilisation du puits de la salle municipale par un citoyen
 - 1.8 Adoption du rapport annuel 2019 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 1.9 Démission du conseiller #5
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 13 août 2020
 - 2.2 Ajouts à la Politique de tarification des biens et services municipaux
 - 2.3 Intérêts pendant la COVID-19
- 3. TRAVAUX PUBLICS**
 - 3.1 Nomination d'un représentant du conseil concernant la réfection de la rue Sauvé
 - 3.2 Nomination d'un représentant du conseil concernant l'écocentre
- 4. GRAVIÈRES**
 - 4.1 Nomination d'un représentant du conseil concernant le projet des gravières
- 5. URBANISME**
 - 5.1 Demande de PPCMOI pour le 10, 3e Rang
 - 5.2 Installation d'une roulotte sur un terrain à la Route 399
 - 5.3 Demande citoyenne concernant le zonage pour le matricule F 9986 25 8045
 - 5.4 Modification de zonage (Zone FO-3)
- 6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE**
 - 6.1 Nomination d'un représentant du conseil pour la réalisation d'une salle communautaire
 - 6.2 Plan d'implantation pour la salle communautaire
 - 6.3 Formation - Aménagement des sentiers pédestres
 - 6.4 Projet de l'écocentre
 - 6.5 Nomination d'un représentant du conseil concernant le Parc Auger-Legault
 - 6.6 Projet du Parc Auger-Legault
 - 6.7 Nomination d'un représentant du conseil concernant l'Allée des Clercs



- 6.8 Projet de l'Allée des Clercs
- 6.9 Nomination d'un représentant du conseil concernant la halte municipale
- 6.10 Projet de la halte municipale
- 6.11 Nomination d'un représentant du conseil concernant les fleurs sur le territoire
- 7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE**
- 7.1 Marchons, courons à Trécession – Demande de don
- 7.2 Nomination d'un représentant du conseil concernant la Semaine des municipalités
- 8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Adhésion CREAT (renouvellement)
- 8.2 Appui pour la Municipalité de La Motte
- 8.3 AGA de l'AFAT
- 9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES**
- 9.1 Vente de garage
- 9.2 Limite de vitesse sur le chemin de la Pépinière
- 9.3 Avis de motion - Règlement 278 (Programme de mise aux normes des installations septiques)
- 10. RAPPORT DES ÉLUS**
- 10.1 Rapport des élus - Martin Veilleux (conseiller 1)
- 10.2 Rapport des élus - Claudine Martineau (conseiller 2)
- 10.3 Rapport des élus - Nathalie Dion (conseiller 3)
- 10.4 Rapport des élus - Rollande Brunet (conseiller 4)
- 10.5 Rapport des élus - René Martineau (conseiller 6)
- 10.6 Rapport de l' élu - Jacques Grenier (maire)
- 11. INFORMATIONS**
- 11.1 Bandes riveraines
- 11.2 Petites créances concernant les bacs de poubelles (2 citoyens)
- 11.3 Réparations sur la boîte à gravier du camion Inter bleu
- 12. CORRESPONDANCES**
- 12.1 Carrefour Action Municipale et Famille
- 12.2 Remerciements (carte reçue par la poste)
- 13. Varia**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.1 Période de questions
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h.



2020-08-195 1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, en y apportant les modifications suivantes :
ajouter le point 1.9 en "Administration générale" concernant la
démission du conseiller #5.

ADOPTÉE

2020-08-196 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet
2020.

ADOPTÉE

2020-08-197 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2020.

ADOPTÉE

1.5 Période de questions



2020-08-198 1.6 Embauche de l'employé 62-0013

CONSIDÉRANT les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines à la Municipalité de Trécesson concernant le service de : Développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un Adjointe au développement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'EMBAUCHER l'employé 62-0013 à titre de Adjointe au développement, selon les conditions discutées, et ce pour une période de probation de 6 mois;

ÉTANT ENTENDU QUE cette nomination prend effet le 13 août 2020.

ADOPTÉE

2020-08-199 1.7 Utilisation du puits de la salle municipale par un citoyen

CONSIDÉRANT l'autorisation donnée au propriétaire de l'immeuble situé au 334, rue Sauvé en 2004 pour l'utilisation du puits de la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux administratifs de la municipalité sont maintenant aménagés à la salle municipale;

CONSIDÉRANT les nouvelles informations rapportant que l'utilisation du puits est une servitude (#3058, Maître Sylvie Brien);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ABROGER la résolution 2020-05-094;

ÉTANT ENTENDU QUE le citoyen devra défrayer la moitié des coûts d'utilisation annuels au montant de 118,94 \$, incluant les taxes;

ÉTANT ENTENDU QUE le montant sera ajusté annuellement;

ÉTANT ENTENDU QUE si la pompe ou tout appareil servant à l'utilisation est défectueux, le citoyen devra en assumer la moitié des



coûts;

ÉTANT ENTENDU QUE si le puits se tarit, l'entente deviendra caduque.

ADOPTÉE

2020-08-200 1.8 Adoption du rapport annuel 2019 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2019, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Trécesson adopte le rapport annuel 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-08-201 1.9 Démission du conseiller #5

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER la démission de Monsieur Jonathan Paradis au siège numéro cinq.

ADOPTÉE

2. FINANCES



2020-08-202 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 13 août 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 13 août 2020;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 173 305.99 \$;

Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 39 093.46 \$.

ADOPTÉE

2020-08-203 2.2 Ajouts à la Politique de tarification des biens et services municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Politique de tarification de la municipalité doit être tenue à jour régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE les remboursements pour les employés, le conseil municipal, les bénévoles et les comités n'étaient pas définis dans la Politique de tarification;

CONSIDÉRANT les taux des allocations pour frais concernés de Revenu Québec et du Gouvernement du Canada;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU**

D'AJOUTER les frais suivants à la Politique :

- Kilométrage : 0,50\$/km et 0,59\$/km pour encourager le covoiturage;
- Stationnement : sur présentation de pièce justificative;
- Déjeuner : maximum de 15\$ (avec pièce justificative);
- Dîner : maximum de 25\$ (avec pièce justificative);
- Souper : maximum de 30\$ (avec pièce justificative);
- Nuit à l'hôtel : sur présentation de pièce justificative;
- Nuit chez un ami/famille : 50\$/nuit;
- Gardiennage : 5\$/heure;
- Naissance : 50\$ (cadeau);
- Hospitalisation : 50\$ (cadeau);
- Décès : 50\$ (cadeau);
- Fête d'un employé : 25\$ (cadeau);
- Départ d'un employé : 100\$ (cadeau);
- Départ d'un élu : 60\$ (plaque commémorative);

ÉTANT ENTENDU QUE le rapport de dépenses doit être dûment rempli;



ÉTANT ENTENDU QUE la direction générale doit approuver toute dépense.

ADOPTÉE

La conseillère #5, madame Nathalie Dion, s'oppose à ce point.

La conseillère #5, madame Nathalie Dion, s'oppose à ce point.

2020-08-204 2.3 Intérêts pendant la COVID-19

CONSIDÉRANT l'urgence sanitaire déclarée en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désirait offrir aux citoyens la possibilité de prendre entente avec la direction générale pour le paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait autorisé la direction générale à prendre entente avec les citoyens demandant un report de paiement;

CONSIDÉRANT QUE, depuis mars, quelques citoyens ont pris entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE METTRE FIN aux ententes prises au 31 août 2020, et ce, selon la direction générale.

ADOPTÉE

3. TRAVAUX PUBLICS

2020-08-205 3.1 Nomination d'un représentant du conseil concernant la réfection de la rue Sauvé

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à cœur;



CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER le conseiller #1, monsieur Martin Veilleux, à titre de représentant du conseil concernant le projet de réfection de la rue Sauvé;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller doit travailler conjointement avec la direction générale et l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller n'a pas d'autorité sur l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller est le représentant du conseil et qu'il fera rapport au conseil.

ADOPTÉE

2020-08-206 3.2 Nomination d'un représentant du conseil concernant l'écocentre

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à cœur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante pour ce dossier, puisqu'aucun conseiller ne s'est prononcé.

ADOPTÉE

4. GRAVIÈRES



2020-08-207

4.1

Nomination d'un représentant du conseil concernant le projet des gravières

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à cœur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER le conseiller #6, monsieur René Martineau, à titre de représentant du conseil concernant le projet des gravières;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller doit travailler conjointement avec la direction générale et l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller n'a pas d'autorité sur l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller est le représentant du conseil et qu'il fera rapport au conseil.

ADOPTÉE

5. URBANISME

5.1 Demande de PPCMOI pour le 10, 3e Rang

CONSIDÉRANT les lacunes au niveau de nos règlements d'urbanisme et les longueurs administratives concernant les procédures que les demandes de PPCMOI engendrent (CCU, conseil), les citoyens concernés désirant s'établir dans le Rang 3 ont décidé de s'établir dans une autre municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le conseil désire adapter les règlements d'urbanisme pour les citoyens et les nouveaux arrivants, tout en développant le territoire de façon harmonieuse.

ADOPTÉE



2020-08-208 5.2 Installation d'une roulotte sur un terrain à la Route 399

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté l'installation d'une roulotte de camping située au terrain portant le matricule 9790 83 6385;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire appliquer les règlements adoptés;

CONSIDÉRANT le règlement 224 article 9.9 de la Municipalité de Trécesson;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a demandé au conseil, au moyen d'une lettre écrite, une tolérance face à l'installation de sa roulotte;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE MAINTENIR la décision prise selon la résolution 2020-06-153;

D'APPLIQUER le règlement 224 et donc de retirer la roulotte du terrain dans les 15 jours suivants la réception de cette résolution;

DE MANDATER l'inspecteur municipal afin appliquer la décision du conseil municipal.

ADOPTÉE

2020-08-209 5.3 Demande citoyenne concernant le zonage pour le matricule F 9986 25 8045

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen non-proprétaire d'un immeuble situé sur la rue Langlois;

CONSIDÉRANT QUE, présentement, le citoyen demeure dans une zone dite résidentielle;

CONSIDÉRANT QU'il demande la modification pour une zone mixte, ce qui implique la cohabitation des résidences et des commerces;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen désire louer le garage dans un but commercial;

CONSIDÉRANT les plaintes reçues des voisins;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'APPLIQUER nos règlements concernant cette zone;



DE REFUSER la demande de ce citoyen.

ADOPTÉE

2020-08-210 5.4 Modification de zonage (Zone FO-3)

CONSIDÉRANT la demande d'une citoyenne résidant sur le chemin Roulé (matricule 8887 56 9213);

CONSIDÉRANT QUE la citoyenne demande à implanter une petite industrie liée à la ressource;

CONSIDÉRANT QUE, selon nos règlements, aucune zone industrielle n'est présente et autorisée dans ce secteur;

CONSIDÉRANT le rayonnement qu'une entreprise de ce genre pourrait apporter à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après vérification au schéma de la MRC, rien n'empêche l'entreprise à s'implanter dans le secteur;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la demande citoyenne;

DE PROCÉDER à la modification de zonage dans cette zone, en y ajoutant l'article 5.5.3 et en modifiant les normes quant à la hauteur totale, la hauteur des murs et la superficie des bâtiments.

ADOPTÉE

6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

2020-08-211 6.1 Nomination d'un représentant du conseil pour la réalisation d'une salle communautaire

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à cœur;



CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER la conseillère #4, madame Rollande Brunet, à titre de représentante du conseil concernant le projet de la salle communautaire;

ÉTANT ENTENDU QUE la conseillère doit travailler conjointement avec la direction générale et l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE la conseillère n'a pas d'autorité sur l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE la conseillère est la représentante du conseil et qu'elle fera rapport au conseil.

ADOPTÉE

2020-08-212 6.2 Plan d'implantation pour la salle communautaire

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été déposées concernant le plan d'implantation pour la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE Jean-Luc Corriveau, A.-G., A.T.C. a déposé une soumission au montant de 1 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE Géoposition arpenteurs-géomètres a déposé une soumission au montant de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre Inc. a déposé une soumission au montant de 1 925 \$;

CONSIDÉRANT QUE De Blois, Bérubé, Lavigne, arpenteurs-géomètres a déposé une soumission au montant de 3 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE nous devons appliquer notre règlement 2019-262 concernant la gestion contractuelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE RETENIR la soumission de Jean-Luc Corriveau, A.-G., A.T.C. pour un total de 1 300 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-08-213 6.3 Formation - Aménagement des sentiers pédestres



CONSIDÉRANT QUE la formation sur l'aménagement des sentiers pédestres se tiendra à Rouyn-Noranda du 25 au 27 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est offerte par Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aménager des sentiers pédestres sur le territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'INSCRIRE les deux adjointes au développement à cette formation pour un montant total de 440 \$;

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité paie tous les frais reliés à cette formation.

ADOPTÉE

2020-08-214 6.4 Projet de l'écocentre

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire embellir son territoire;

CONSIDÉRANT QUE, par le passé, une chaloupe a été déposée à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est soucieux de son environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe au développement a présenté un projet qui sera réalisé entièrement à partir d'éléments recyclés et amassés sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale représente ce site;

CONSIDÉRANT QU'une somme a été allouée aux prévisions budgétaires pour l'embellissement du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à allouer un budget de 500 \$ pour l'achat de colle, peinture et autres matériaux nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

2020-08-215 6.5 Nomination d'un représentant du conseil concernant le Parc Auger-



Legault

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à cœur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER la conseillère #3, madame Nathalie Dion, à titre de représentante du conseil concernant le Parc Auger-Legault;

ÉTANT ENTENDU QUE la conseillère doit travailler conjointement avec la direction générale et l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE la conseillère n'a pas d'autorité sur l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE la conseillère est la représentante du conseil et qu'elle fera rapport au conseil.

ADOPTÉE

2020-08-216 6.6 Projet du Parc Auger-Legault

CONSIDÉRANT QUE les panneaux de présentation des enfants nés sur le territoire sont désuets;

CONSIDÉRANT QUE le panneau d'accueil pour le Parc Auger-Legault est désuet;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER À L'ACHAT de nouveaux panneaux d'identification pour les nouveau-nés et leurs arbres chez Zip Lignes au montant de 375,68 \$;

DE PROCÉDER À L'ACHAT d'un panneau d'accueil pour le Parc Auger-Legault chez Zip Lignes au montant de 386,61 \$.

ADOPTÉE

2020-08-217 6.7 Nomination d'un représentant du conseil concernant l'Allée des Clercs



CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à cœur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER la conseillère #3, madame Nathalie Dion, à titre de représentante du conseil concernant le projet de l'Allée des Clercs;

ÉTANT ENTENDU QUE la conseillère doit travailler conjointement avec la direction générale et l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE la conseillère n'a pas d'autorité sur l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE la conseillère est la représentante du conseil et qu'elle fera rapport au conseil.

ADOPTÉE

2020-08-218 6.8 Projet de l'Allée des Clercs

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aménager l'allée des clercs pour les citoyens de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACHETER deux (2) bancs de parc chez Les Matériaux 3+2 d'Amos, pour un montant de 109 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-08-219 6.9 Nomination d'un représentant du conseil concernant la halte municipale

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à cœur;



CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER le conseiller #1, monsieur Martin Veilleux, à titre de représentant du conseil concernant le projet de la halte municipale;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller doit travailler conjointement avec la direction générale et l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller n'a pas d'autorité sur l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller est le représentant du conseil et qu'il fera rapport au conseil.

ADOPTÉE

2020-08-220 6.10 Projet de la halte municipale

CONSIDÉRANT QUE nous devons réaménager le projet du circuit des fontaines artistiques à la halte municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire rendre la halte municipale plus accueillante et chaleureuse;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu est utilisé par de nombreux passants et citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AMÉNAGER un espace pour se laver les mains au moyen d'une pointe d'eau, moyennant un montant de 300 \$;

DE PROCÉDER à la construction d'une toilette à compostage, moyennant un montant de 2 000 \$;

D'AMÉNAGER des rocailles et le sentier pédestre, moyennant un montant de 1 000 \$;

D'AMÉNAGER le terrain, moyennant un montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE

2020-08-221 6.11 Nomination d'un représentant du conseil concernant les fleurs sur le territoire



CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à cœur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER la conseillère #2, madame Claudine Martineau, à titre de représentante du conseil concernant les fleurs sur le territoire;

ÉTANT ENTENDU QUE la conseillère doit travailler conjointement avec la direction générale et l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE la conseillère n'a pas d'autorité sur l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE la conseillère est la représentante du conseil et qu'elle fera rapport au conseil.

ADOPTÉE

7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

2020-08-222 7.1 Marchons, courons à Trécesson – Demande de don

CONSIDÉRANT la demande de Marchons, courons à Trécesson pour sa quatorzième édition;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la situation occasionnée par la COVID-19, la quatorzième édition du Marchons, courons à Trécesson a été reportée en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de l'événement a à cœur la promotion des saines habitudes de vie auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a décidé de lancer une campagne de promotion en 2020 par l'entremise de sa page Facebook;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne vise à inciter la population à demeurer active malgré l'absence d'événements de marche et de course en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Marchons, courons à Trécesson sollicite la collaboration financière de la Municipalité de Trécesson afin de payer les



chandails qui seront remis lors de la campagne;

CONSIDÉRANT QUE l'achat, l'impression et l'expédition de ceux-ci entraîneront des frais de 600 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OFFRIR un appui financier de 600 \$ à cet organisme.

ADOPTÉE

2020-08-223 7.2 Nomination d'un représentant du conseil concernant la Semaine des municipalités

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à cœur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante pour ce dossier, puisqu'aucun conseiller ne s'est prononcé.

ADOPTÉE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

2020-08-224 8.1 Adhésion CREAT (renouvellement)

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE renouveler l'adhésion au CREAT (Conseil régional de



l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue) pour la prochaine année au coût de 50\$.

ADOPTÉE

2020-08-225 8.2 Appui pour la Municipalité de La Motte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Motte a présenté une demande d'appui auprès de notre municipalité concernant les travaux forestiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson subit les mêmes problématiques quant à l'utilisation de ses chemins lors des travaux forestiers;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'APPUYER la Municipalité de La Motte dans sa demande auprès du Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

8.3 AGA de l'AFAT

Madame la conseillère #4, Rollande Brunet, est représentante du comité forêt et se présentera à l'assemblée générale annuelle virtuelle des membres de l'AFAT (Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue).

9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES

2020-08-226 9.1 Vente de garage

CONSIDÉRANT la prolifération des ventes de garage dans les secteurs résidentiels de la Municipalité de Trécesson;

CONSIDÉRANT QUE lesdites ventes sont, dans certains cas, d'une durée excessive qui dépasse largement les besoins et objectifs habituellement fixés pour de telles ventes;



CONSIDÉRANT QUE de nombreux propriétaires qui réalisent les ventes de garage utilisent, sans aucune autorisation, les espaces publics situés aux intersections routières pour y implanter des affiches;

CONSIDÉRANT QUE lesdites affiches sont peu esthétiques et, dans certains cas, nuisibles à la visibilité des automobilistes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné au cours de la séance régulière du conseil tenue le 9 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été dûment présenté lors de la séance du conseil du 9 juillet 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement 2020-275 concernant les ventes de garage et foires publiques.

ADOPTÉE

2020-08-227 9.2 Limite de vitesse sur le chemin de la Pépinière

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse maximale présentement prescrite sur le chemin de la Pépinière est de 80 km/h;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues concernant la haute vitesse et l'achalandage sur ce chemin;

CONSIDÉRANT les difficultés et la dangerosité d'entretien pour ce chemin;

CONSIDÉRANT QU'une baisse de la limite de vitesse à 50 km/h serait justifiable pour assurer le bien-être et la sécurité de tous;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 9 juillet 2020 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 9 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement 2020-276 concernant la limite de vitesse sur le



chemin de la Pépinière.

ADOPTÉE

9.3 Avis de motion - Règlement 278 (Programme de mise aux normes des installations septiques)

AVIS DE MOTION est déposé par Rollande Brunet qu'à une séance subséquente sera présenté le projet de règlement 278 : Programme de mise aux normes des installations septiques.

10. RAPPORT DES ÉLUS

10.1 Rapport des élus - Martin Veilleux (conseiller 1)

Le conseiller Martin Veilleux (conseiller 1) présente son rapport mensuel :

Le conseiller siégeant au premier siège n'a aucun point à présenter.

10.2 Rapport des élus - Claudine Martineau (conseiller 2)

Le conseiller Claudine Martineau (conseiller 2) présente son rapport mensuel :

La conseillère siégeant au deuxième siège mentionne avoir participé à la séance de travail du conseil.

10.3 Rapport des élus - Nathalie Dion (conseiller 3)

Le conseiller Nathalie Dion (conseiller 3) présente son rapport mensuel :



La conseillère siégeant au troisième siège mentionne avoir participé à la séance de travail du conseil.

10.4 Rapport des élus - Rollande Brunet (conseiller 4)

Le conseiller Rollande Brunet (conseiller 4) présente son rapport mensuel :

La conseillère siégeant au quatrième siège mentionne avoir participé à la séance de travail du conseil et avoir participé à plusieurs rencontres au niveau des ressources humaines.

10.5 Rapport des élus - René Martineau (conseiller 6)

Le conseiller René Martineau (conseiller 6) présente son rapport mensuel :

Le conseiller siégeant au sixième siège mentionne avoir participé à la séance de travail du conseil, avoir participé à une réunion du CCU, avoir participé à la réalisation de quatre (4) règlements (ventes de garage, limite de vitesse au chemin de la Pépinière, chiens dangereux et programme de mise aux normes des fosses septiques) et avoir rencontré l'inspecteur municipal concernant les dossiers de modifications de zonage.

10.6 Rapport de l' élu - Jacques Grenier (maire)

Jacques Grenier (maire) présente son rapport mensuel :

Le maire mentionne avoir participé à la séance de travail du conseil, avoir participé à une réunion du CCU et à des réunions du comité des ressources humaines. Il a également remplacé la directrice générale lors de ses deux (2) semaines de vacances, il a participé aux rencontres offertes par la MRC d'Abitibi, a rencontré le Club Quad, a géré un dossier citoyen concernant un chien sur le territoire. Il a aussi rencontré la direction générale et les employés afin d'effectuer un suivi concernant les dossiers en cours.

11. INFORMATIONS



11.1 Bandes riveraines

Bandes riveraines

11.2 Petites créances concernant les bacs de poubelles (2 citoyens)

Petites créances concernant les bacs de poubelles (2 citoyens)

11.3 Réparations sur la boîte à gravier du camion Inter bleu

Réparations sur la boîte à gravier du camion Inter bleu

12. CORRESPONDANCES

12.1 Carrefour Action Municipale et Famille

Carrefour Action Municipale et Famille

12.2 Remerciements (carte reçue par la poste)

Remerciements (carte reçue par la poste)

13. Varia



14. PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Période de questions

2020-08-228 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la séance soit close à 20h07.

ADOPTÉE

Jacques Grenier
Maire



Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



Jacques Grenier
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (*art. 161 et 164 CM*).